Les élus de la presqu'île de Crozon divisés

Dix anciens maires avaient émis leur opposition à la fusion la communauté de communes de la presqu'île avec Brest métropole. Le conseil de communauté s'est réuni lundi pour en débattre.

Vendredi demier, dix anciens maires de la presqu'île de Crozon avaient tenu à dire « non » à la fusion entre la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne maritime et Brest métropole. Leurs craintes s'étaient manifestées sur les conséquences financières d'une telle décision et sur l'absence de démocratie du processus.

Reporter toute décision d'adhésion ?

La polémique n'a pas tardé à faire réagir, puisque le conseil communautaire a débuté sur un long et houleux débat, lundi, notamment après une question que l'élu de Crozon et délégué communautaire Jean-Marie Beroldy avait fait parvenir, avant le début de la session : « Souhaitezvous que nous repoussions toute décision d'adhésion à la métropole de Brest après les élections munici-

pales de 2020 ? »

Le but étant, de son point de vue, de « permettre aux candidats, au cours de la campagne, de mieux informer la population, de développer leurs arguments, pour ou contre la fusion, et que les futurs maires et élus n'héritent pas d'une situation qu'ils n'auront pas à débattre au préalable ». En somme, il n'y aurait pas d'« urgence » et il faudrait « attendre le renouvellement » des mairies, selon Jean-Marie Beroldy.

La réponse du président

Daniel Moysan, président de la communauté de communes et maire de Crozon, a tenu à rappeler que l'idée d'un rapprochement avec Brest métropole n'est pas nouvelle. C'est la suite logique d'une évolution politique entamée en 2010, lors de la réforme des collectivités territoriales et des métropoles comme moteurs de croissance et d'activité. Elle s'est poursuivie en 2014 avec la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, puis en 2015 au moment de la refonte des régions.

"Or, pour continuer à proposer des services publics de qualité, comme mettre en place un système de transports et développer l'hôpital de la presqu'île, nous ne devons pas nous replier, confiait Daniel Moysan, en aparté. Il faut aussi renforcer notre attractivité face à l'axe Rennes – Nantes. »

Pas de décision rendue

D'autre part, Daniel Moysan a écarté tout report ou tout vote pendant le conseil sur l'avenir de la fusion, « les questions orales ne donnant lieu à aucun vote ou décision », en vertu de l'article 10 du règlement intérieur de la communauté de commu-

nes. « On est en pleine démocratie! », s'est alors exclamé Jean-Marie Beroldy. « Et la décision, qui va la prendre? », relance Henry Le Pape, maire d'Argol.

« Il y aura un séminaire pour tous les élus du territoire le 1er décembre », annonce alors Daniel Moysan. C'est à ce moment précis qu'une étude, commencée il y a un an, doit être rendue : « Elle permettra d'évaluer les avantages et les inconvénients d'un éventuel rapprochement. »

Le questionnaire proposé aux habitants en octobre-novembre est également en cours d'analyse. Ce n'est alors que « sur la base de ces éléments qu'un débat pourra être engagé sur des bases fiables ». Un vote des élus communautaires devrait enfin intervenir seulement « au cours de l'année 2019 ».

Guillaume LEGRAND